



**Gemeng  
Biissen**

# A V I S

Il est porté à la connaissance du public que le Ministre du Travail a accordé par sa décision du 07 août 2024 (arrêté n° 3A/2024/2869/176), l'autorisation concernant l'exploitation d'un élévateur à fourches de la marque TOYOTA, du type SPE 120 avec le numéro de construction 6453464 à la société sàrl Flowey Products LCI.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 21 août 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal f.f.

*Jacques Biver*



Le bourgmestre f.f.,

*[Signature]*

